

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEZ - FONTAINE**

**SAMEDI 18 FEVRIER 2023**

Date de la convocation :

13/02/2023

Date d'affichage :

23/02/2023

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : **08**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de février à 10 heures, le conseil Municipal de la commune de Lez-Fontaine (Nord) régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe HANOT, Maire.

**Présents :** Philippe HANOT, Jacky AMBROZY, Michel BLAUWBLOMME, Chantal CARETTE, Raphaëlle HANOT, Ludovic JOURDAIN, Joeffrey LOUCHE, Ignacio SERE

**Absents excusés :** Jacques DERAIME

**Secrétaire de séance :** Chantal CARETTE

**Objet de la Délibération : Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil que suite à la création d'un poste permanent de Secrétaire de Mairie dans le grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 25 heures par semaine, et à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal en date du 14 octobre 2022, il vous est proposé de supprimer le poste à 21 heures à compter de la même date soit le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.**

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

**Le Maire,  
Philippe HANOT**

**La secrétaire de séance,  
Chantal CARETTE**